



**INAMI**

Institut National d'Assurance Maladie - Invalidité

CIRCULAIRE AUX HOPITAUX GENERAUX

CIRC. HOP. 2026/01

**Service des Soins de Santé**  
**Correspondant** : Direction Médicale, section CMD

E-mail : [nom\\_did@riziv-inami.fgov.be](mailto:nom_did@riziv-inami.fgov.be)

Notre référence : Circ-Hop-2026/01

Bruxelles, le 09-01-2026

**Objet : Colindos, l'application pour les demandes de remboursement individuelles auprès du Collège des médecins-directeurs**

À partir de janvier 2026, vous pourrez soumettre des demandes de remboursement individuelles via une nouvelle version de Colindos. Le nouveau lien vers l'application est <https://webapps.riziv-inami.fgov.be/colindos-fo-wfe/case/overview>.

**Qu'est-ce que Colindos ?**

Colindos est l'application numérique visant à simplifier et améliorer le processus de demande de remboursement individuelle (voir la liste ci-dessous) adressées au Collège des médecins-directeurs. Vous pouvez introduire des demandes par voie numérique directement via l'application. Nous recevons alors la demande et la traitons numériquement. Colindos facilite ce traitement administratif. Les demandes sont ensuite examinées par le Collège des médecins-directeurs. Les décisions seront également mises à disposition dans l'application.

Dans Colindos, il est possible d'ajouter des informations supplémentaires à la demande de l'administration. Cela vous permet de fournir toutes les documents nécessaires de manière structurée.

**Les extensions**

Dans la première version de Colindos, les utilisateurs pouvaient uniquement soumettre des demandes et ajouter des documents supplémentaires. Cette nouvelle version inclut plusieurs extensions :

- Dans la nouvelle version, vous pouvez soumettre les informations essentielles de votre demande par voie numérique. Vous pouvez ensuite télécharger un formulaire de demande partiellement prérempli et le remplir davantage. En utilisant cette option, l'utilisation des formulaires obsolètes est évitée.
- Vous pouvez suspendre la demande et la terminer plus tard.
- Le médecin responsable a accès à toutes ses demandes.
- Le demandeur peut suivre l'état de la demande.
- Vous pouvez annuler la demande.

- Vous pouvez recevoir des alertes en réponse à un événement dans une demande (annulation de demande, informations supplémentaires nécessaires ou décision connue) via les adresses e-mail que vous ajoutez à cette demande.
- Les décisions seront désormais disponible dans l'application.
- Une demande de révision peut être initiée si le demandeur n'est pas d'accord avec la décision du Collège.

La nouvelle version Colindos sera disponible à partir du 5 janvier 2026.

### **Accès aux demandes et gestion des accès**

L'application Colindos vise à soumettre la demande et à obtenir la décision. Ce n'est pas un outil de collaboration. Colindos contient des données personnelles et médicales des patients. Le responsable de l'accès de l'institution requérante est responsable d'accorder et de mettre fin à l'accès aux employés de son institution. Ces employés doivent être autorisées par l'institution requérante à traiter les données personnelles et médicales des patients et être mandatées par le médecin à gérer des demandes au nom du médecin.

Les employés doivent se voir attribuer un rôle (« collaborateur pharmacien hospitalier » ou « collaborateur médecin-spécialiste »). Il n'est toutefois pas nécessaire d'attribuer un rôle distinct à un médecin ou un pharmacien. L'accès est automatiquement accordé via leur visa. Cependant, il est nécessaire de les enregistrer comme utilisateurs de l'application « Colindos ».

- Pharmacien hospitalier (ou collaborateur) : accès aux décisions relatives à toutes les demandes émanant de l'hôpital.
- Médecin-spécialiste (ou collaborateur) : accès uniquement à ses propres demandes. Il peut toutefois joindre un document à la demande d'un collègue.

Vous trouverez via ce lien (<https://www.inami.fgov.be/fr/programmes-web>) un manuel de gestion des accès au sein de Colindos. Ce manuel fournit des instructions détaillées sur la manière dont le gestionnaire d'accès de votre hôpital peut vous accorder l'accès.

### **Prestations pour lesquelles les demandes peuvent être introduites directement par l'établissement de soins**

Vous trouverez ci-dessous une liste des prestations qui s'appliquent à l'institution de soin en tant que demandeur, y compris la législation pertinente (situation au moment de la publication de cette circulaire):

- **Neurostimulateur pour stimulation du nerf vague en cas d'épilepsie réfractaire :** Condition de remboursement B-§08 de la Liste (interventions jusqu'au 31-10-2024 inclus)
- **DBS en cas d'épilepsie réfractaire :** Condition de remboursement B-§09 de la Liste
- **DBS OCD-TOC :** Condition de remboursement B-§11 de la Liste
- **DBS Dystonie :** Condition de remboursement B-§12 de la Liste
- **Implants cochléaires :** Condition de remboursement C-§01 de la Liste
- **Implants de l'oreille moyenne :** Condition de remboursement C-§09 de la Liste
- **HNS (stimulation du nerf hypoglosse) :** Condition de remboursement C-§11 de la Liste
- **Neurostimulateur en cas de dysfonction des voies urinaires inférieures – dérogation à la limite d'âge de 16 ans :** Conditions de remboursement D-§06 de la Liste
- **Neurostimulateur rechargeable pour le traitement de l'incontinence fécale :** Condition de remboursement E-§04 de la Liste
- **Remplacement anticipé d'un stimulateur cardiaque :** Article 35 de la Nomenclature et F-§01 de la Liste (interventions jusqu'au 31-03-2017 inclus)

Avenue Galilée 5 bte 1 - 1210 Bruxelles Tél. : 02 524 97 97

[www.inami.be](http://www.inami.be) - [https://twitter.com/INAMI\\_RIZIV](https://twitter.com/INAMI_RIZIV)

Horaire d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures

- **Valve artificielle ou système d'annuloplastie pour lequel une dérogation a été obtenue pour une utilisation hors marquage CE (181893-181904)**: Condition de remboursement F-§09 de la Liste
- **Cathéters de dilatation (159294 – 159305)**: Article 35bis de la Nomenclature et F-§10 de la Liste (interventions jusqu'au 31-12-2023 inclus)
- **Pièces disposables de pompes utilisées pour soutenir la fonction cardiaque déficiente - Hémopompe** : Condition de remboursement F-§11 de la Liste
- **Matériel divers** : Condition de remboursement F-§13 de la Liste
- **VAD (BTT BTD = Bridge-to-transplant/Bridge-to-decision)** : Condition de remboursement F-§25 de la Liste
- **VAD DT (Destination Therapy)** : Condition de remboursement F-§25 de la Liste
- **Matériel d'embolisation (161475-161486)** : Article 35bis de la Nomenclature et Condition de remboursement G-§05 de la Liste (interventions jusqu'au 30- 09-2019 inclus)
- **Neurostimulateurs en cas d'ischémie critique chronique non opérable des membres inférieurs**: Condition de remboursement G-§09 de la Liste
- **Implant mammaire ou expandeur tissulaire sur mesure**: Condition de remboursement J-§01 de la Liste
- **Composants de révision des prothèses de hanche en cas d'utilisation en première implantation** [Article 35 de la Nomenclature et Condition de remboursement L-§10 de la Liste] (interventions jusqu'au 30-06-2016 inclus)
- **Composants de révision des prothèses de genou en cas d'utilisation en première implantation** [Article 35 de la Nomenclature et Condition de remboursement L-§14 de la Liste] (interventions jusqu'au 30-06-2016 inclus)
- **Prothèse de remplacement du cortex osseux** : Condition de remboursement L-§17 de la Liste (jusqu'au 31-10-2025 inclus)
- **Reconstruction de larges défauts osseux**: condition de remboursement L-§17 de la liste (à partir du 01-11-2025)
- **Prothèses sur mesure** : Condition de remboursement L-§18 de la Liste
- **Composants articulaires des prothèses sans marquage CE** : Condition de remboursement L-§19 de la Liste
- **Clou centromédullaire dynamique pour allongement du fémur ou tibia** : Condition de remboursement L-§20 de la Liste
- **Fixateurs externes 3D** : Condition de remboursement L-§24 de la Liste
- **Remplacement prématué implants permettant l'ancrage d'une prothèse externe - OPRA** : Condition de remboursement L-§29 de la Liste
- **Stent valvulaire percutané implantable en position aortique, système de placement compris, chez des patients avec un EuroSCORE II <4% (185813-185824)** : condition de remboursement F-§09 de la liste
- **Reconstruction mammaire autologue** : Convention « Reconstruction mammaire autologue

## Contact

Pour plus d'informations au sujet de Colindos, contactez l'« Équipe Dossiers individuels du Collège des médecins-directeurs » en envoyant un e-mail à [nom\\_did@riziv-inami.fgov.be](mailto:nom_did@riziv-inami.fgov.be).

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE

Directeur général des Soins de santé

---